

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF808

AMENDEMENT

présenté par

M. Tonussi, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert,
M. Sabatou, M. Tesson et M. Salmon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 500 000
Équipement des forces	1 500 000	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter 1 500 000 € des crédits de l'action 5 « Systèmes d'information, d'administration et de gestion » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » vers la

sous-action 7.30 « Communiquer – Cyber » de l'action 7 « Commandement et maîtrise de l'information » du programme 146 « Équipement des forces ».

Le ministère des Armées consacre en effet une partie des crédits du programme 212 au développement du système GEOSID, destiné à mesurer l'impact environnemental et la biodiversité des infrastructures militaires. Ce dispositif, relevant du Service d'infrastructure de la défense, s'inscrit dans une logique de « verdissement » des outils de gestion, sans lien direct avec la performance opérationnelle.

La réaffectation proposée permet de recentrer les moyens sur la cybersécurité et la résilience numérique de nos armées. Dans un contexte de guerre informationnelle et de menaces hybrides, il est impératif de renforcer les capacités de protection et de riposte cyber, plutôt que de financer des projets périphériques de biodiversité sans portée stratégique.